Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 026-212601314-20261005-2026_10_03-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT



EYZAHUT
en Drôme provençale

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 octobre 2026
Convocation du 29 septembre 2026

Membres afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Membres présents à la séance : Marc AUDIN, Marina BREZZO, Stéphane CHAPEY, Gaëlle KRIKORIAN, Pierre MERIAUX, Sophie PICAZO, Pierre Louis PONCET, Fabienne SIMIAN, Karine VALLIN
Absente excusée : Pascale BERNARD
Procuration : Benjamin MOUGIN à Fabienne SIMIAN
Président de séance : Fabienne SIMIAN
Secrétaire de séance : Pierre MERIAUX

Délibération 2026-10-03

Objet : Désignation d'un coordonnateur communal pour les opérations de recensement de la population en 2027

L'an deux mil vingt-six, le 5 octobre à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire de la commune d'Eyzahut,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V
Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
Considérant qu'il convient d'organiser les opérations de recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027 ;
Considérant qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal pour organiser et superviser les opérations de recensement, en liaison avec l'INSEE ;
Considérant que Madame CARRASCO Sonia, secrétaire générale de mairie, a été proposée pour assurer cette mission ;

Madame la Maire précise que le coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 10 voix POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION :

DESIGNE Madame CARRASCO Sonia, Secrétaire Générale de Mairie, Rédacteur territorial stagiaire, pour assurer les fonctions de coordonnateur communal des opérations de recensement de la population 2027.
DECIDE que le coordonnateur, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFSE)
PRECISE que le coordonnateur est tenu d'assister aux séances de formation préalables aux opérations sur le terrain. Est chargé, sous la responsabilité du Maire, d'organisée les opérations de recensement, de préparer et d'assurer, en liaison avec les services de l'INSEE, la formation des agents recenseurs et d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. Il organisera également l'information des habitants sur les opérations de recensement.
INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours et feront l'objet d'inscription sur le budget 2027.
AUTORISE Madame la Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
La Maire
Fabienne SIMIAN

MAIRIE D'EYZAHUT 26 (Drôme)